



CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT  
LEGISLATURE 2016-2021  
CANTON DE VAUD  
P.V.NO 08-04.12.2017

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 4 DECEMBRE 2017  
Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal

Présidence :	M. Fabrice AUBERT	Président
Vice-Présidence :	M. Benjamin MASUDI N'TAMBWE	1er Vice-Président
Scrutateurs :	M. Alex MEYLAN	Scrutateur
	M. Thierry ROUILLER	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulee, M. Fabrice Aubert, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
- c) Communications du Président
- d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 49 Conseillers (ères)

Sont excusés : Mmes et MM.

- Cabras Arlette
- Fazan Alain
- Frey Nicolas
- Lecoultre Naomi
- Maillard Alix
- Maillard Hervé
- Rieben Micheline
- Rochat Jacques-André

Absents : MM.

- Matthey Julien
- Monthe Francis
- Thaqi Egezon

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b) Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Ce procès-verbal est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c) Communications du Président

M. le Président donne les informations suivantes :

Les dates des séances du Conseil communal ont été fixées comme suit, d'entente avec la Municipalité :

5 mars 2018 – 23 avril 2018 – 25 juin 2018 – 1<sup>er</sup> octobre 2018 – 3 décembre 2018

Les dates des votations 2018 sont fixées au : 4 mars 2018 – 10 juin 2018 – 23 septembre 2018 et 25 novembre 2018.

Après étude des candidatures en Bureau du Conseil, Mme Ana Cadau a été désignée secrétaire suppléante, nous la félicitons pour son engagement.

d) Communications de la Municipalité

M. le Président donne la parole à M. Stives Morand Syndic pour les communications de la Municipalité :

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

#### **Hommage à M. René Weibel**

La Municipalité a appris avec tristesse le décès, vendredi passé, de M. René Weibel, dans sa 84<sup>ème</sup> année. Ce dernier a vécu plus de 60 ans à la commune du Chenit avant de la quitter pour des raisons de santé l'année dernière.

M. Weibel a occupé la fonction de Municipal de 1978 à 1981 et nous tenons à adresser à sa famille et en particulier son épouse nos plus sincères condoléances.

Nous vous prions de bien vouloir vous lever afin de respecter un instant de silence en mémoire de M. René Weibel.

#### **Plan de quartier du Rocheray – Recours de l'Office Fédéral de l'Environnement**

Le 24 avril 2017, votre conseil avait approuvé le préavis no 6/2017, relatif à la révision du Plan de quartier du Rocheray ainsi que la modification du plan général d'affectation en compensation.

Suite à cette décision, l'Etat de Vaud a délivré son autorisation préalable, déclenchant ainsi le délai de recours. Dans ce cadre, les offices fédéraux concernés sont informés de ce plan d'aménagement.

Malheureusement, et à notre plus grande surprise, le 13 octobre dernier, la Cour de Droit administratif et public du Tribunal cantonal a fait savoir à la Municipalité qu'un recours avait été déposé par l'Office Fédéral de l'Environnement. Ledit office conteste le principe de procéder à un défrichement de 1'467 Mètres carrés de terrain en bordure de la voie Travys, derrière l'hôtel Bellevue. Il estime que, nous citons : « *la bénéficiaire du défrichement n'ayant pas fait valoir un besoin impérieux d'importance vitale pour la commune ou la région* ».

La Municipalité tient à rappeler que les démarches initiales visant à réviser le plan de quartier du Rocheray datent de plus de 10 ans. Le dossier a fait de multiples allers-retours avec les services cantonaux.

Il a fallu à plusieurs reprises tenir compte des intérêts divergents du Service du Développement Territorial où l'on nous a obligé de compenser mètre pour mètre les nouvelles surfaces créées, sans que cela représente une explosion de la population.

Il a fallu tenir compte de multiples remarques, sous prétexte que la *Sabline de Suède* avait élu domicile derrière des toilettes publiques, sans parler de la faune qui habite les cimes de nos arbres.

Il a fallu tenir compte des soubresauts de fonctionnaires cantonaux qui voyaient d'un très mauvais œil le raboutage d'une bosse ou le tracé peu adéquat d'un chemin d'accès, sans qu'il ne soit tenu compte de la configuration des lieux.

Tous ces éléments ont été âprement discutés et des compromis ont été trouvés afin d'arriver enfin à bout touchant, avec le projet qui vous avait été soumis.

Et voilà qu'alors que nous étions tombés d'accord entre canton et commune, on vient nous expliquer, du côté de la Confédération, qu'il n'est pas imaginable de toucher la moindre feuille du plus beau cordon boisé de la commune.

Nous ne vous cachons pas par ces propos, l'agacement - pour ne pas dire plus - de notre Exécutif qui se demande si on a encore le droit d'habiter à la Vallée de Joux ou si nous ne devrions pas plier bagage et laisser notre région aux ours, aux loups et aux forêts comme c'était le cas avant l'arrivée de *Dom Poncet* au Lieu !

#### **Anniversaire**

La personne suivante fêtera son nonantième anniversaire :

- Madame Antoinette REYMOND du Sentier, le 7 décembre 2017.

Une délégation de la Municipalité lui rendra visite et lui apportera le traditionnel cadeau et les vœux des Autorités communales.

### **Bourgeoisie de la Commune du Chenit**

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

#### **Naturalisations ordinaires – (art. 8 LDCV)**

- Mme GAGNON Lynette et M. FERLAND Joseph Charles Marc au Sentier ;
- Mme DA COSTA FAUSTINO Ana Rita à Lausanne.

### **Séance du conseil communal en 2018**

L'année prochaine, les séances du Conseil communal se tiendront comme suit :

- **5 mars 2018,**
- **23 avril 2018,**
- **25 juin 2018,**
- **1<sup>er</sup> octobre 2018,**
- **et 3 décembre 2018.**

### **Remerciements et vœux**

La Municipalité tient à remercier chacune et chacun de sa collaboration. Elle souhaite à tous et toutes de belles fêtes de fins d'année et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'Exécutif communal tient à remercier vivement les membres du bureau et l'équipe de Multivideo pour les excellentes relations qu'elle entretient très régulièrement. Des vœux chaleureux sont également adressés aux responsables des groupes politiques ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune qui œuvrent quotidiennement au bien-être de nos concitoyens.

Selon la tradition, le bureau et la Municipalité invitent toutes les conseillères et tous les conseillers, représentants des médias compris, à prendre part à l'apéritif de fin d'année et au traditionnel vacherin qui suivra cette séance.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et soumet l'ordre du jour de ce soir à l'approbation du Conseil, soit :

1. **Budget 2018**
2. **Préavis no 15/2017 Prêt au Centre sportif pour assainissement énergétique**
3. **Préavis N°17/2017 Transformation de la déchetterie intercommunale**
4. **Divers et propositions individuelles**

Cet ordre du jour est accepté tel que proposé, sans avis contraire ni abstention.

#### **1. Budget 2018**

M. le Président donne la parole à M. Philippe Perrin Rapporteur de la Commission des Finances, pour la lecture du rapport.

Discussion :

M. Pierre-Olivier Capt fait remarquer que M. Philippe Dufour était excusé, son suppléant est M. Michel Vullioud. Page 4 du rapport, tableau des emprunts, il s'agissait bien des amortissements 2017.

M. Jean-Luc Lecoultré s'enquiert, après un article dans 24 h citant des emprunts de Commune pour leur trésorerie qui n'étaient pas validés par leur Conseil communal, qu'en est-il dans notre Commune ?

M. le Syndic explique que chaque préavis comporte la mention « si nécessaire » concernant les emprunts éventuels, le Conseil communal valide donc chaque emprunt.

M. Cyril Maillefer demande pourquoi le compte 150.3119 Achat d'œuvres d'art a diminué de moitié ?

M. Michel Beetschen Municipal concède qu'il demeure important de soutenir la culture mais suite à la demande générale de réaliser des économies dans le budget 2018, ce poste a été diminué, de même que pour le compte 150.3653.2 subvention à la culture.

M. le Syndic ajoute que tous les Municipaux ont dû faire des efforts d'économies pour présenter le budget de ce soir.

M. Stephane Reymond rappelle à M. le Président qu'il faut faire voter tout compte faisant l'objet d'une discussion.

M. le Président soumet le point 150.3119 au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, avec 4 abstentions et un avis contraire.

Compte 411.3185, M. Didier Vaucher s'étonne du montant indiqué.

Mme Carole Dubois Municipale rappelle qu'un montant de fr. 500'000.- a été voté en début d'année pour ce poste d'études diverses, d'où la diminution au budget.

Ce compte est soumis au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, sans avis contraire, avec une abstention.

Concernant le budget de l'ASIVJ, M. Arjen Meijer note que malheureusement, même si nous ne pouvons rien faire, ce budget est en hausse de fr. 200'000.-. Il espère que le Municipal présent dans cette instance suivra de près cette augmentation.

Et en pages 38-40, plan d'investissements 2018, centre sportif, 2x fr. 450'000.-, une fois pour le tennis, qui est vraiment nécessaire, qu'est-ce qui est prévu et dans quel délai ?

Même demande pour le 2<sup>ème</sup> montant concernant le terrain de football.

M. Laurent Reymondin Municipal répond que les montants indiqués ici sont partiels, les études et premiers travaux débiteront en 2018 puis les projets définis donneront lieu à des préavis. L'accès au tennis sous la bulle a dû être fermé pour des raisons de sécurité, vu le mauvais état des lieux. Une solution est cherchée pour l'acquisition d'une bulle d'occasion.

M. Pierre-Olivier Capt regretterait que le terrain de football des Crêtets soit abandonné en cas de transfert au Centre sportif.

M. Laurent Reymondin Municipal précise que le Club de Football s'est approché de la Commune avec un projet de terrain synthétique et une solution viable à long terme, ce serait alors la solution du Centre sportif, ce qui permettrait un hébergement lors de camps d'entraînement. Le terrain de football des Crêtets est à côté d'une sagne et d'un quartier de villas, il serait difficile d'y envisager des travaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 14/2017,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1.adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2018, qui présente un total de charges de CHF 31'623'562.00, un total de recettes de CHF 30'777'241.00, soit un excédent de charges de CHF 846'321.00.**

M. le Syndic remercie le Conseil pour la confiance témoignée en acceptant ce budget avec un déficit présumé pour la deuxième année consécutive. Il précise qu'avec 60 point d'impôt, notre Commune est la Commune la meilleur marché du Nord Vaudois, classée à la 27<sup>ème</sup> place des Communes du Canton, il espère que l'économie de la Commune se maintiendra.

M. Philippe Perrin rappelle qu'il y a 60 points d'impôt pour la Commune du Chenit mais il y a un impôt à ajouter pour les Villages, au total 68 points pour Le Brassus et 70 points pour Le Sentier et L'Orient.

M. le Président remercie les membres de la Commission des Finances et leur Rapporteur pour leur travail.

**2. Préavis no 15/2017 : Prêt au Centre sportif pour assainissement énergétique**

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Olivier Capt, Président de la Commission des Finances, pour la lecture de son rapport :

La Commission des Finances est composée de Mme Micheline RIEBEN, SOC & FG, Mme Isabelle PIGUET, UDI, M. Romain GAUTHIER, F3, M. Philippe PERRIN, UDI, et M. Pierre-Olivier CAPT, UDI, Président.

Comme chacune et chacun de vous le sait ce préavis était à l'ordre du jour de la séance précédente. Toutefois, un manque d'attention de la Commission et de votre serviteur en premier lieu a fait perdre un certain nombre de jours. Puis, lors d'une séance relative au budget, nous pensions pouvoir traiter rapidement ce dossier. Toutefois, des questions étant apparues en cours d'analyse de ce préavis, il nous a fallu un temps supplémentaire pour agencer une rencontre avec la délégation municipale. Cette séance a eu lieu le lundi 20 octobre, en présence de M. Laurent Reymondin, Municipal et Président du Conseil d'Administration du Centre Sportif, Mme Carole Dubois membre du CA et Municipale était excusée. Pour la Commission des Finances, M. Stéphane Reymond, en son rôle de suppléant, remplaçait Mme Isabelle Piguët, excusée.

Dans un premier temps, la Commission s'est penchée sur le bien-fondé du préavis, puis sur la procédure de financement via un prêt communal.

Il faut ici rappeler que le Centre sportif est une société anonyme gérée par un Conseil d'Administration. Les Communes en sont les actionnaires majoritaires, dont notre Commune en est le principal.

Pourquoi ces travaux, la simple vue du graphique en première page du préavis interpelle et donne une grande partie de la réponse. La Commission s'interroge vu le nombre d'années d'exploitation, pourquoi cela n'a pas été entrepris plus tôt. Une bonne partie des réponses se trouvent dans le préavis, à noter que le fait de le faire maintenant donnera droit à une subvention étatique.

Pourquoi un prêt de la Commune ? La Commune en tant que collectivité publique très bien notée bénéficie de taux d'intérêts très bas, ce qui n'est pas le cas de la SA du Centre sportif. Il y a donc trois choix :

- 1) un emprunt normal du Centre sportif, pour lequel les intérêts seraient très élevés
- 2) un emprunt avec cautionnement communal, ce qui permettrait de réduire les taux d'intérêts, mais pas de la même manière que la solution choisie et nécessiterait la même complexité de traitement que dans notre cas
- 3) un prêt par la Commune au Centre sportif, qui est la solution choisie par le CA du Centre sportif et la Municipalité et qui fait l'objet de ce préavis.

Durant l'étude de ce préavis, la Commission a souhaité mieux comprendre le fonctionnement du financement du Centre sportif.

-Est-ce une couverture de déficit, une participation ? Il s'agit d'une participation budgétée.

Celle-ci ayant pour but d'assumer les amortissements, de réaliser des travaux d'entretien et de participer au déficit éventuel de fonctionnement. Elle entre dans la comptabilité du Centre sportif, tout comme celle de l'Abbaye et du Lieu.

-Comment le montant est-il fixé ? Le montant est d'environ 2 millions de CHF par an, la somme est rediscutée chaque année.

-Concernant ce prêt, la somme va-t-elle être réellement remboursée ? Oui, un accord formel entre le CS et la Commune sera signé conformément à ce préavis.

-N'est-il pas contradictoire de prêter de l'argent qui devra donc nous être remboursé, alors que nous subventionnons le CS ? Non, pas vraiment, ce prêt n'a pas de lien direct avec nos participations. Un prêt pourrait être fait par n'importe qui, un privé, une banque, une commune tierce...

-Non, les prêts à long terme de 5 millions de francs n'ont pas vocation à être remboursés. Il s'agit de prêts à long terme.

Au terme de ces différents éléments, la Commission souhaite encore avoir l'assurance que le remboursement apparaîtra bien dans le budget, puis les comptes 2020. La réponse de M. Reymondin est affirmative.

Concernant le financement du prêt, la Commission s'est renseignée sur une éventuelle participation des autres Communes. Cela n'est pas envisagé, en effet si cela se faisait selon la clé de répartition, ce serait des démarches et un calcul compliqués, en l'occurrence triplés. De plus, la Commune du Chenit dispose plus facilement des liquidités nécessaires et cela ne coûtera rien, puisque le taux d'intérêt convenu avec le Centre sportif est supérieur ou égal au taux auquel la Commune sera susceptible d'emprunter.

Pour votre information des discussions plus générales sur le Centre sportif et son financement sont abordés, toutefois il n'entre pas en ligne de compte par rapport à cet objet. La COFIN aura l'occasion de revenir dessus lors des comptes du Centre sportif pour lesquels elle est invitée.

Au vu de ce qui précède, considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée. Il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 14/2017,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1. autorise la Municipalité à prêter la somme de CHF 500'000.- à la Société du Centre Sportif de la Vallée SA et ceci en complément des prêts déjà existants à ce jour à hauteur de CHF 5'500'000.-.**

**Le remboursement par la Société du Centre Sportif SA se fera selon les modalités énumérées dans le présent préavis**

**2. Le versement de ce prêt se fera par les liquidités courantes ou au besoin par recours à l'emprunt**

**3. décide de porter cette avance dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9150 « Prêts et capitaux de dotation ».**

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission des Finances pour leur travail.

Dans la discussion générale, M. Jean-Luc Lecoultre invite la COFIN et les membres de la Municipalité qui sont au Conseil d'Administration à gérer le budget en indépendance au lieu de payer l'addition à la fin. Il suggère l'introduction d'un contrat de prestations qui permettrait d'évaluer la qualité de service et de travail effectués au Centre sportif.

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'au début du Centre sportif, il y avait une couverture de déficit selon convention. Dans les faits, le Centre sportif présente son budget avec la participation communale proposée qui est votée. Au moment du bouclage, on peut attribuer des montants aux réserves, sinon on a un amortissement d'environ fr. 700'000.- par année qui peut varier. Le but est que l'on puisse avoir une marge de manœuvre. Le chiffre d'affaires atteint un montant de plus de 5 millions, l'amélioration des recettes a permis plusieurs améliorations sans demander une aide extérieure.

M. Jean-Luc Lecoultre : un mandat de prestations permet de fixer quelques règles et appréciations par exemple fréquentation de la clientèle, utilisation des installations, etc. cela permettrait de juger la qualité produite.

M. Laurent Reymondin, étant Président du Centre sportif et Municipal, laissera ses collègues prendre une décision.

### **3. Préavis no 17/2017 : Transformation de la déchetterie intercommunale**

M. le Président donne la parole à M. Sébastien Cala Rapporteur pour la lecture de son rapport modifié suite au report de l'objet voté à la séance précédente :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 24 octobre 2017 devant la déchetterie intercommunale, puis à l'Hôtel de Ville. Elle s'est également réunie une seconde fois le 21 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville.

A cette occasion, les membres suivants étaient présents, Mmes et MM. Sirna Marylaure UDI, Dufour Philippe F3, Lecoultre Jean-Luc SOC & Alliés, Reymond Stéphane UDI, Simond Frédéric SOC & Alliés, Vaucher Delacroix Didier UDI et Cala Sébastien SOC & Alliés, Président et Rapporteur.

La première séance ayant déjà fait l'objet d'un rapport, le présent document résumera les discussions et informations issues de la deuxième séance. Pour cette deuxième réunion, la Municipalité était représentée par M. Reymondin et M. Beetschen qui remplaçait M. Baudat. Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

#### **Coûts**

La Commission a souhaité obtenir quelques précisions concernant les coûts du projet. Il a en effet été demandé de définir clairement les coûts des travaux de la partie publique et de la partie qui sera mise en location pour la déchetterie professionnelle. Les chiffres n'ont malheureusement pas pu être obtenus avant le dépôt de ce rapport. Ils doivent être précisés par M. Reymondin en séance du Conseil communal.

Le coût des travaux est présenté dans le tableau ci-dessous avec le détail de quelques-uns des éléments les plus intéressants de chaque rubrique. Ces estimations sont à lire avec précaution car il s'agit d'une pré-étude.

<b>1.Adaptation du bâtiment existant</b>	<b>407'630.-</b>
Déconstruction et démontages de murs et de la toiture dont certains éléments contiennent de l'amiante	102'250.-
Réfection du dallage sur sol	65'000.-
<b>2.Agrandissement du bâtiment</b>	<b>1'124'050.-</b>
Construction métallique	180'000.-
Filet sur le pourtour de la déchetterie	90'000.-
Dalle sur rez	240'750.-
Fondation murs	151'040.-
<b>3.Equipement technique du bâtiment</b>	<b>347'500.-</b>
Equipements électriques	70'000.-
Monte-charge	55'000.-
Système électronique et badges	42'500.-
Installation paratonnerre	40'000.-
<b>4.Aménagements extérieurs</b>	<b>1'110'050.-</b>
Places en béton	292'000.-
Places en revêtement	144'900.-
Déplacement et pose nouvelle canalisation	99'500.-
Aménagement déchetterie provisoire durant les travaux	50'000.-
5.Panneaux solaires 258 m2	97'400.-
6.Installation de pesage	120'000.-
TVA 8 %	256'530.-
Précision du devis +/- 15 %	519'474.-
Total arrondi avec honoraires, divers, imprévus et TVA	4'000'000.-

Il est important de noter qu'un loyer sera perçu auprès de l'exploitant de la déchetterie professionnelle, à savoir l'AVJ. Ce loyer n'est pas encore défini et pourrait être encaissé via

des contre-prestations, notamment en lien avec le transport des déchets. Cela participera à l'amortissement de l'infrastructure dans son ensemble.

#### **Liste de recommandations**

La Commission et la Municipalité ont convenu que les recommandations suivantes seront intégrées au projet :

- un accès à l'intérieur de la déchetterie soit assuré pour les piétons et les personnes à mobilité réduite
- un accès aux déchets verts, ménagers et verres vides soit assuré hors des heures d'ouverture de la déchetterie
- les rampes d'accès à la déchetterie soient munies d'un système de chauffage au sol afin d'assurer l'utilisation sécurisée de l'installation durant la saison hivernale
- la partie Sud du toit soit réalisée avec des panneaux translucides afin d'améliorer la luminosité à l'intérieur de l'édifice
- une signalétique exhaustive soit installée à l'entrée et à l'intérieur de la déchetterie
- le loyer prévu pour la partie professionnelle de la déchetterie prenne en considération l'investissement nécessaire à la mise à disposition des lieux
- l'espace sous la rampe soit, dans la mesure du possible, valorisé pour les services communaux ou via la mise en location de cet espace
- les sorties ouest et est – sans les rampes d'accès – soient couvertes et imperméables aux intempéries, qu'il s'agisse du vent, de la pluie ou de la neige. S'il s'avère que les filets proposés dans le projet actuel ne sont pas suffisants, la Municipalité devra y remédier au plus tard deux ans après la mise en service de la nouvelle déchetterie.

Pour ce dernier élément, il est important de relever que la Municipalité ainsi que des membres du personnel communal se rendront prochainement à la Chaux-de-Fonds afin de visiter une déchetterie équipée de filets du même type. S'il s'avère que ces filets n'apportent pas satisfaction, M. Reymondin a précisé que le choix se porterait sur des bâches totalement hermétiques.

#### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède et ayant conscience que ce projet apportera une plus-value autant pour la population que pour les employés communaux, la Commission vous recommande, à la majorité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 17/2017.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Laurent Reymondin Municipal confirme l'accord de la Municipalité avec les demandes de la Commission. Concernant la visite prévue pour les filets, ce sera dans la région de la Chaux-de-Fonds sur plusieurs sites. Concernant les coûts de la déchetterie professionnelle, les chiffres ne sont qu'indicatifs – aménagements extérieurs côté déchetterie professionnelle, fr. 364'480.- sur le montant du préavis. Il faudra réfléchir aux emplacements des stockages de bennes et établir une clé de répartition entre la déchetterie professionnelle et la déchetterie publique.

M. Jean-Claude Chanson est très déçu de tout ce qui a été dit, notamment que l'accès piétons avec un escalier à côté de l'entrée des voitures n'est pas situé au bon endroit. De plus, la hauteur de 2m n'est pas suffisante, il faut au moins 2,40 m. Une barrière à l'entrée, une barrière à la sortie, et au milieu ? Pour les panneaux solaires, en hiver, le soleil sera caché par l'avant-toit, il faudra un accès pour débayer la neige.

M. Pierre-Olivier Capt a relevé à la dernière séance que le montant budgété de 1,5 million passe à 4 millions, ce la lui paraît beaucoup, il propose de refuser ce projet.

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'il est vrai qu'aujourd'hui beaucoup de personnes entrent à pied dans la déchetterie, le but à terme est que les gens rentrent à la déchetterie avec leur voiture. Pour la hauteur, 2,40 m pour le passage surélevé, le but initial

était de 1,50 m mais on a besoin d'espace de stockage, 2 m seront suffisants. Quant aux barrières, elles seront installées pour le contrôle d'accès. Pour les panneaux solaires, ils seront installés au haut de la toiture et il y a peu de problèmes avec la neige sur les toits dans l'axe de la Vallée.

L'augmentation du montant indiqué sur le plan des investissements d'1,5 million à 4 millions, il s'agissait d'un chiffre indicatif avant la préparation du projet.

M. Philippe Perrin demande que pour le futur les calculs soient un peu plus précis. C'est une déchetterie considérée « de luxe » vu le bassin de population, ce sera un bel outil pour les employés communaux, il se pose la question : est-on « obligés » de produire autant de déchets ?

M. Laurent Reymondin Municipal : il est vrai que l'investissement est important, le problème qu'il y ait peu ou beaucoup de bennes, l'installation doit être profitable à tous.

M. Francisco Sanchez pose la question des badges, seront-ils utilisés pour l'entrée ou la sortie ou les passages seront-ils contrôlés ?

M. Laurent Reymondin Municipal précise que le but du badge est de contrôler les usagers, peut-être y aura-t-il aussi possibilité de contrôler des abus éventuels ? Toutefois, le but n'est pas de surveiller les citoyens.

M. Didier Vaucher s'étonne pourquoi n'a-t-on pas trouvé un terrain en pente et nous sommes obligés d'en créer une artificielle ? Il pense aux gens sans voiture, comment feront-ils ? Accès par un escalier, arriver dans une surface avec beaucoup de voitures ? Et de plus, le coût de protection de la pente, vient-il en plus ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond concernant le terrain en pente, on aurait pu imaginer un autre endroit. Toutefois, cet endroit créait un certain nombre de nuisances et il n'y a pas d'autre zone industrielle à disposition. L'endroit choisi paraît être le plus idéal pour cet usage. Pour les personnes sans voiture, il y aura une plateforme élévatrice qui pourrait être utilisée pour les personnes à mobilité réduite, c'est encore à étudier. La rampe chauffante n'est pas dans le préavis mais est bien prévue.

M. Romain Gauthier pose la question : est-on vraiment obligés d'avoir une déchetterie ouverte ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que c'est un choix, si la déchetterie est fermée, nous aurons d'autres contraintes avec la protection incendie.

Mme Isabelle Piguet s'enquiert pour quelle raison la Commune investit pour la partie professionnelle, elle espère que les taxes ménagères ne vont pas augmenter.

M. Laurent Reymondin Municipal explique que la Commune ne fera pas de cadeau pour les professionnels, elle louera l'espace à l'exploitant. Quant à la taxe, le fait de travailler avec une déchetterie professionnelle va optimiser les transports, on n'espère pas avoir besoin d'augmenter la taxe.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, avec 12 avis contraires à chaque conclusion, 3 abstentions à la conclusion 1, 2 abstentions à la conclusion 2 et 1 abstention aux conclusions 3 et 4, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 17/2017,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

- 1. autorise la Municipalité d'entreprendre les travaux de transformation de la déchetterie**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 4'000'000.-**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.38 et d'amortir la somme de CHF 4'000'000.- en maximum 25 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.**

**4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 4'000'000.- et ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.-.**

M. le Syndic remercie le Conseil pour sa confiance, assure que la Municipalité mettra tout en œuvre et tiendra compte des remarques faites, notamment pour la qualité de vie des employés, à ce sujet, il rappelle que les commentaires sont à faire à la Municipalité plutôt qu'aux employés.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

**4. Divers et propositions individuelles**

M. Stéphane Reymond fait part de son inquiétude concernant la survie des petits commerces locaux, il souhaite qu'une diversité économique soit conservée dans notre région.

M. Eric RoCHAT s'inquiète de la dégradation des services de l'Hôpital et des difficultés de ses employés, il souhaite que la Municipalité surveille cette situation de près et informe la population.

M. Michel Beetschen Municipal répond qu'un pôle santé Vallée de Joux est à l'étude, ce plan sera présenté dans les 3 Communes prochainement, au Chenit ce sera au début 2018.

M. Arjen Meijer a entendu parler d'une dissolution éventuelle de la Fondation des Aristochats et de son transfert à Ajoval à Orbe ?

M. Michel Beetschen Municipal répond que cette organisation ne va pas changer, il y a eu quelques soucis de gestion en l'absence de la Directrice et la Municipalité a reçu une mise en demeure de l'Office de surveillance des Fondations qui constatait des manquements. La Présidente a donné sa démission avec effet immédiat. Le Conseil de Fondation a dû se réorganiser, le Vice-Président a repris la présidence ad interim et le Conseil de Fondation s'est posé la question comment faire pour remettre cette structure sur les rails. Contact a été pris avec un consultant indépendant et avec Ajoval pour trouver les bonnes solutions mais aucune décision n'a été prise.

M. le Syndic confirme que les services sont indépendants à la Vallée, ce sont des associations des 3 Communes avec l'investissement de personnes de la région en mode bénévole. Il faut retrouver des aides bénévoles, des avis de parents concernés, des personnes ont démissionné, il faut les remplacer.

M. Pierre-Olivier Capt confirme que la période est difficile actuellement, il souhaite remercier les personnes qui aident encore et que la Fondation reste indépendante à la Vallée de Joux. Il remercie d'ores et déjà l'appui des 3 Municipalités et des citoyens. Il est important que l'UAPE et l'accueil para-scolaire poursuivent leur tâche, il faut trouver des solutions pour des locations de locaux, en espérant trouver les solutions les moins onéreuses possibles et garder l'effectif actuel, indispensable pour garder des familles avec enfants dans notre région.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22 h 05 en remerciant chaque Conseillère et Conseiller pour son engagement ainsi que les membres du Bureau, la prochaine séance est fixée au lundi 4 décembre prochain à 19 h 30, dernière séance de l'année avec le traditionnel vacherin en fin de soirée.

M. le Président souhaite, que ce soit pour l'Hôpital ou les Aristochats, qu'on ne laisse pas partir ces structures et fasse tout ce qui est possible pour les garder ici.

M. le Syndic répond à M. Stéphane Reymond concernant les commerces que l'ADAEV est ouverte à toute discussion, travaille beaucoup avec l'Etat et est à disposition de tous. L'ennemi actuel est internet, il en a fait personnellement l'expérience dans son entreprise.

M. Stéphane Reymond espère que tout le monde joue le jeu.

M. Michel Beetschen Municipal estime que les Villages ont aussi un rôle à jouer dans la pérennité de ces commerces, il faudrait aussi leur adresser nos demandes.

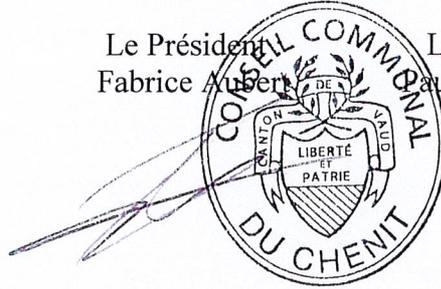
La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22 h 00, en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle année 2018, il remercie chacune et chacun pour son engagement et cède la parole à M. Bertrand Meylan pour la présentation de

l'état d'avancement du projet PPA « Les Grandes Roches », et la soirée se terminera par le traditionnel vacherin de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président  
Fabrice Aubert

La Secrétaire :  
Paulette Reymond



*P. Reymond*

